



220996 - Le statut du jeûne observé pour se rapprocher d'Allah , pour obtenir une récompense ou dans l'intention de perdre du poids

question

J'aime jeûner en été où la journée devient courte. Je le fais évidemment par désir de la récompense divine mais aussi pour perdre légèrement du poids..M'est il permis de réunir les deux intentions? Une question m'est venue à l'esprit: bon nombre de gens dont moi-même craignent le péché donc la commission d'un acte interdit par peur de ce qu'en diraient les gens ou d'un scandales ou du dénigrement ou l'atteinte dans leur honneur. Y a-t-il là un bien à attendre dans la vie future?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n'y a aucun inconvénient à réunir l'intention de jeûner et celle de perdre du poids. Pourtant il est préférable de viser à travers son jeûne la seule récompense (divine) étant donné que la réduction du poids s'ensuivra inévitablement, qu'on en ait l'intention ou pas.

As-Souyouti (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-ashbaa wa an-nazhair (p.21-22):«La double intention se présente sous (diverses) formes. Celles-ci se regroupent dans des sections. la première consiste à nourrir l'intention d'ajouter à un acte cultuel quelque chose qui lui est étranger et qui peut l'annuler. Cette section s'illustre comme suit: on nourrit à la fois l'intention de faire ses ablutions mais aussi celle de se rafraîchir.

On peut penser que la double intention n'est pas valide mais ce qui est plus juste c'est qu'elle est valide car le rafraichissement est une réalité, qu'on en ait eu l'intention ou pas. Le fait de le viser ne constitue pas une double intention et ne remet pas en cause la sincérité. Ce n'est qu'un résultat de l'acte cultuel car le rafraichissement en découle nécessairement. Un autre cas réside



dans le fait de nourrir l'intention de jeûner mais aussi de suivre un régime ou se soigner, ce cas est l'objet de la même divergence de vues déjà évoquée.» Extrait remanié légèrement.

Deuxièmement, abandonner un acte de désobéissance envers Allah par peur des gens ou parce qu'on désire pas l'acte ou par pudeur, tout cela a déjà été abordé en détail dans la réponse donnée à la question n° 180814. Qu'on s'y réfère à toutes fins utiles.

Allah le sait mieux.